Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_17-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMPLEXE DE ROZVENNI

RAPPORT N°17-07/2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_17-DE

La réalisation du terrain synthétique de Rozvenni constitue un investissement structurant de la Commune destiné à répondre durablement aux besoins du club, des établissements scolaires et des usagers du territoire.

La durée de vie d'un terrain de football en gazon synthétique dépend pour moitié du respect des règles de propreté lors de son utilisation (absence de déchets, de boue, de chewing-gums, etc.).

Afin d'informer et de responsabiliser les utilisateurs, il est nécessaire d'adopter un règlement permettant d'encadrer le lieu et les usages. C'est également l'occasion de mettre en place un règlement sur l'ensemble du complexe, inexistant jusqu'ici, d'autant plus que le lieu est utilisé par plusieurs associations.

Ill est proposé d'adopter le règlement ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_17-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**17-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMPLEXE DE ROZVENNI

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET (arrivée à 19h28), Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à David KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Françoise GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 26 voix Pour, et 1 abstention : Hakara TEA

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du complexe de Rozvenni ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_17-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Présente à 17h42 Procuration à Françoise GOURIOU	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée à 19h28	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			